

**Assemblée générale
Conseil de sécurité**

Distr. générale
18 janvier 2023
Français
Original : anglais

Assemblée générale
Dixième session extraordinaire d'urgence
Point 5 de l'ordre du jour
Mesures illégales prises par les autorités israéliennes
à Jérusalem-Est occupée ainsi que dans le reste
du Territoire palestinien occupé

Conseil de sécurité
Soixante-dix-huitième année

Lettres identiques datées du 17 janvier 2023, adressées
au Secrétaire général, au Président de l'Assemblée générale
et au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur
permanent de l'État de Palestine auprès de l'Organisation
des Nations Unies

Je vous écris une fois de plus pour réitérer notre appel de longue date lancée à la communauté internationale pour que celle-ci garantisse la protection du peuple palestinien, qui continue d'être privé de sa vie, de sa liberté et de sa dignité du fait de l'occupation coloniale et du régime d'apartheid d'Israël.

Les forces d'occupation israéliennes, y compris les milices de colons extrémistes, intensifient leurs attaques et redoublent de terreur contre les civils palestiniens, sans doute enhardies par le programme d'extrême droite du Gouvernement israélien qui ne cache pas sa haine et son racisme à l'égard du peuple palestinien et son mépris total du droit international.

En l'espace de deux semaines, 15 Palestiniens, dont 4 enfants, ont été tués lors de violentes incursions menées par les forces d'occupation israéliennes dans les villages, villes et camps de réfugiés palestiniens du Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, outre les dizaines de blessés et les centaines de personnes arrêtées et détenues depuis le début de l'année. Le nouveau Gouvernement israélien a fait savoir qu'il poursuivrait non seulement les politiques inhumaines menées contre le peuple palestinien par ses prédécesseurs, mais qu'il entendait également durcir ces politiques, au mépris total du droit international et des droits humains.

Aujourd'hui, les forces d'occupation israéliennes ont abattu Hamdi Shaker Abu Dayyeh, 40 ans, à proximité d'un poste de contrôle militaire dans la ville de Halhoul – l'un des centaines de postes de contrôle érigés par l'occupation pour contrôler et terroriser la population palestinienne – et a ensuite empêché les ambulances de le secourir, ce qui est symptomatique des agissements d'Israël, qui entrent en violation flagrante des obligations prescrites par le droit international humanitaire, en particulier la quatrième Convention de Genève.



Le 16 janvier, des soldats israéliens ont tué par balle un enfant palestinien, Omar Lutfi Khmour, âgé de 14 ans, dans le camp de réfugiés de Dheïché à Bethléem, alors que ce camp était la cible d'une nouvelle attaque. Le jeune garçon a reçu une balle dans la tête, comme tant d'autres enfants palestiniens avant lui. Il s'agit du troisième civil tué par les forces d'occupation israéliennes à Dheïché depuis décembre.

Le 15 janvier, un Palestinien, Ahmad Kahla, âgé de 45 ans, a été tué par balle par des soldats israéliens près du village de Silouad, sous un mode semblable à une exécution, dans l'un des multiples postes de contrôle militaires israéliens.

Le 14 janvier, un jeune Palestinien de 19 ans, Yazan Samer Jabari, a succombé à des blessures reçues deux semaines plus tôt lors d'un assaut israélien sur la ville de Kafr Dan, aux alentours de Jénine, où les forces d'occupation opéraient une incursion militaire pour démolir des maisons palestiniennes à titre de punition collective.

Le 12 janvier, un soldat israélien a tiré sur Samir Aouni Harbi Aslan, 41 ans, directement dans la poitrine, le tuant de sang-froid chez lui, sous les yeux de sa famille. Les forces d'occupation israéliennes qui avaient fait une descente dans le camp de réfugiés de Qalandiya ce matin-là ont fait irruption à son domicile et ont pris son fils Ramzi, âgé de 17 ans, qui a appelé son père à l'aide. Lorsque les soldats l'ont contraint par la force de retourner à l'intérieur, Samir s'est précipité sur le toit pour voir où les soldats emmenaient son fils et a été abattu par un sniper israélien embusqué sur le toit d'un bâtiment adjacent. Les forces d'occupation israéliennes ont ensuite empêché la famille d'emmener Samir aux urgences, le laissant se vider de son sang par terre.

Samir n'était pas armé : il essayait seulement de venir en aide à son fils, comme l'aurait fait n'importe quel parent. Il essayait de le protéger car ce dernier, ainsi que tous les Palestiniens, continuent de se voir refuser non seulement la protection mais le droit de se défendre contre cette occupation criminelle et hostile et de résister à la violation de leurs droits et de leur existence même. Samir, qui travaillait dans un magasin de volailles du camp pour subvenir aux besoins de sa famille, laisse derrière lui huit enfants, dont le plus jeune n'a que 2 ans, qui se retrouvent sans père et sans moyens de subsistance. Voilà encore une famille détruite par une Puissance occupante qui a endoctriné ses soldats pour qu'ils tourmentent et déshumanisent le peuple palestinien sans autre forme de remords.

De plus, le 12 janvier, un jeune homme de 18 ans, Abdulhadi Fakhri Nazzal, originaire de la ville de Qabatiya près de Jénine, est mort des suites de blessures à la poitrine et au cou après avoir essuyé les tirs des forces d'occupation israéliennes. Ce raid sur Qabatiya a fait une autre victime : Habib Mohammad Ikmail, âgé de 25 ans, tué d'une balle dans la tête par les soldats israéliens.

Leurs familles, leurs communautés et leur nation pleurent la perte de ces jeunes garçons et hommes, comme celle de toutes les autres vies palestiniennes auxquelles cette occupation impitoyable et illégale a mis fin de manière si cruelle. C'est peu dire que la menace pesant sur la vie des Palestiniens et sur leur existence dans leur patrie atteint un niveau sans précédent, alors que les responsables du nouveau Gouvernement israélien affutent leur rhétorique hostile et raciste, rehaussent leur incitation à la haine contre le peuple palestinien et poursuivent leurs mesures destructrices et illégales en faisant fi des conséquences désastreuses, vraisemblablement convaincues qu'ils n'auront jamais de comptes à rendre.

Associées aux mesures punitives que le Gouvernement israélien prend contre le peuple, les dirigeants et la société civile palestiniens en représailles aux efforts légitimes et pacifiques déployés pour obtenir des comptes, notamment à la demande d'avis consultatif de la Cour internationale de Justice présentée par l'Assemblée générale, cette violence et cette terreur exercées par l'armée israélienne et les milices

de colons exacerbent les tensions et alimentent une peur généralisée de l'avenir chez notre peuple.

Nous demandons à la communauté internationale de traiter de toute urgence cette situation extrêmement alarmante et dangereuse. Il faut agir non seulement pour condamner ces pratiques illégales, mais aussi pour exiger de sonner leur glas en imposant des conséquences conformes au droit international, notamment un embargo militaire sur Israël, Puissance occupante, qui utilise son arsenal directement sur la population civile vivant sous le joug de son occupation et qui bafoue leurs droits humains avec ses armes.

Il importe que les États et les organisations lancent de toute urgence une action collective et individuelle afin que tous les auteurs des crimes perpétrés répondent de leurs actes et que le peuple palestinien bénéficie d'une protection tant que cette situation illégale persiste et menace des vies humaines, la viabilité de l'ordre fondé sur le droit international ainsi que la paix et la sécurité régionales et internationales.

Un message sans équivoque doit être envoyé au Gouvernement israélien pour lui signifier que son occupation coloniale illégale du territoire palestinien et ses pratiques d'apartheid ignobles dirigées contre le peuple palestinien sont toutes condamnées et que sa violence et sa terreur et toutes ses autres violations du droit international ne resteront pas impunies.

Concrètement, nous demandons instamment, une fois de plus, au Conseil de sécurité d'agir, de sortir de sa réserve et d'user de son autorité pour enrayer la détérioration de cette situation dangereuse. Le Conseil doit intervenir pour faire appliquer ses résolutions et apporter sa contribution nécessaire afin de mettre fin à cette injustice historique, de faire respecter les droits inaliénables du peuple palestinien et de parvenir à une solution juste à la question de Palestine, laquelle reste une plaie ouverte pour notre région et le monde, qu'il faut panser de toute urgence pour faire régner la paix et la sécurité.

La présente lettre fait suite aux 774 autres que nous vous avons déjà adressées au sujet de l'injustice historique que continue de subir le peuple palestinien et des crimes perpétrés par Israël, Puissance occupante dans le Territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, lequel constitue le territoire de l'État de Palestine. Ces lettres, datées du 29 septembre 2000 (A/55/432-S/2000/921) au 3 janvier 2023 (A/ES-10/921-S/2023/12), rendent compte des crimes commis par Israël, Puissance occupante, contre le peuple palestinien depuis septembre 2000. Israël doit répondre de tous ses crimes de guerre, de son terrorisme d'État et des violations systématiques des droits humains du peuple palestinien, et les auteurs de ces actes doivent être traduits en justice.

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la dixième session extraordinaire d'urgence de l'Assemblée générale, au titre du point 5 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

Le Ministre,
Observateur permanent
(Signé) Riyad **Mansour**